



17 juin 2016

(16-3319)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**EXIGENCES SANITAIRES APPLICABLES À L'IMPORTATION AU PÉROU DES
PRODUITS ALIMENTAIRES DE FABRICATION INDUSTRIELLE
À L'EXCEPTION DES PRODUITS DE LA PÊCHE
ET DE L'AQUACULTURE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PÉROU

La communication ci-après, reçue le 16 juin 2016, est distribuée à la demande de la délégation du Pérou.

1. Le Pérou souhaite informer les Membres de l'OMC de la révision récente des exigences sanitaires à l'importation des produits alimentaires de fabrication industrielle, à l'exception des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les nouvelles exigences facilitent le commerce des produits de fabrication industrielle et améliorent leur transparence pour les partenaires commerciaux.

2. Les renseignements relatifs aux exigences sanitaires applicables à l'importation des produits alimentaires de fabrication industrielle sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.digesa.sld.pe/Orientacion/Requisitos_Sanitarios.asp.

3. Il est en outre nécessaire d'indiquer que l'autorité sanitaire péruvienne compétente en matière de produits alimentaires de fabrication industrielle est la Direction générale de l'hygiène de l'environnement et de l'innocuité des produits alimentaires (DIGESA), qui fait partie du Ministère de la santé du Pérou.

4. Ainsi, le Pérou demande aux Membres que tous les dossiers concernant les visites d'autorités sanitaires étrangères, les questions relatives aux exigences en matière d'importation, les demandes de modèles de certificats sanitaires d'exportation émanant de l'autorité sanitaire du pays d'origine, ainsi que tous les questionnaires soumis aux fins de l'importation au Pérou de produits alimentaires de fabrication industrielle soient directement adressés à la DIGESA, autorité compétente en la matière.

5. Enfin, le Pérou serait reconnaissant que les questions et les demandes de renseignements sanitaires concernant les produits alimentaires de fabrication industrielle soient envoyées à l'adresse électronique suivante: foodsafety-peru@digesa.minsa.gob.pe.
